



## ADHESION SYNDIC NON PROFESSIONNEL

### L'adhésion à l'ARC Sud-Ouest vous permet de bénéficier de :

- réponses particularisées à des questions juridiques, techniques et administratives relatives à la copropriété,
- informations sur les nouvelles dispositions relatives à l'évolution des textes constituant le statut de la copropriété,
- accès aux prestations spécifiques à la copropriété sur devis (*voir notre plaquette*),
- réunions d'information sur les thèmes de la copropriété,
- accès au site ARC/UNARC, et au portail de l'adhérent,
- assurance RESPONSABILITÉ CIVILE pour les membres du conseil syndical et du syndic non-professionnel.

Vous êtes (cochez la case correspondante) :

Syndic non-professionnel (*ou futur*)

Président syndic (*syndicat coopératif*)

Copropriété : .....

Adresse : .....

Nombre de lots : .....

Prénom, nom : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

Téléphone(s) : .....

Email : .....@.....

La cotisation est fonction du nombre de lots principaux (*appartements, habitations, commerces*) qui composent la copropriété.

Pour une copropriété constituée :

**Entre 2 et 9 lots la cotisation est de 155 €**

A partir de 10 lots le calcul est le suivant :

**118 € + (nombre de lots X 4,20 €)**

dans la limite de 999 €

**Options** : Rédaction de la convocation à l'assemblée générale, présentation des annexes comptables, préparation du procès-verbal.

Le montant de la cotisation est :  
**cotisation de base + 150 €**

*Tarifs valables jusqu'au 30/11/2020*

Décide d'adhérer à compter du :

*Sans options*  *avec options*

L'adhésion est acquise pour une durée d'un an, elle se renouvellera par tacite reconduction après avoir reçu l'appel à cotisation, sauf résiliation de l'abonnement 15 jours avant l'échéance par courrier recommandé avec accusé réception.

Les frais d'adhésion à l'ARC Sud-Ouest sont des frais d'assistance technique, ils sont répartis entre les copropriétaires selon les millièmes de copropriété.

A réception du bulletin que vous aurez renseigné, et du règlement de la cotisation, nous vous transmettrons la facture acquittée et votre numéro d'adhérent.

Votre signature :

### A.R.C. Sud-Ouest

Association des Responsables de Copropriété du Sud-Ouest

#### Le siège

Immeuble le France Lot A 202 73 avenue du Château d'eau 33700 MERIGNAC

Tél. : 05 57 22 87 36 – [arc-so@arc-so.org](mailto:arc-so@arc-so.org)

Préfecture de la Gironde le 9.10.1995-2/335 JO du 8.11.1995 SIRET 41186605600053

#### NOS ANTENNES

##### ARC Sud-Ouest Antenne Midi-Pyrénées

4 rue Daims 05 34 42 81 32  
31300 TOULOUSE 06 33 38 01 31  
[toulouse@arc-so.org](mailto:toulouse@arc-so.org)

##### ARC Sud-Ouest Antenne Béarn et Hautes-Pyrénées

Villa les Violettes  
Impasse Odeau  
64140 BILLERE 06 88 95 02 93  
[bearn@arc-so.org](mailto:bearn@arc-so.org)

##### ARC Sud-Ouest Antenne Côte Basque et Landes

Le Capitole  
3 avenue Armand Toulet  
64600 ANGLET 06 82 73 85 30  
[cotebasque@arc-so.org](mailto:cotebasque@arc-so.org)